

- Retrait des points 17.2 et 19.2;
- Ajout du point 23.1 - Confirmation de la position de la MRC concernant l'adoption du règlement de modification du schéma d'aménagement afin d'y introduire la cartographie des zones de glissements de terrain;
- Ajout du point 23.2 - Contribution financière dans le cadre de l'organisation de la journée sur la gestion de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-285 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 5 JUILLET 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 5 juillet 2017 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-286 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 19 JUILLET 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 19 juillet 2017 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-287 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU (CRCE) DU 28 JUIN 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 28 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-288 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 6 JUILLET 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 6 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-289 **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 11 JUILLET 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le compte rendu de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 11 juillet 2017 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-290 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2017 et totalisant 1 316 865,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-291 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 2 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 2 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 2 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2017 et totalisant 15 794,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2017-08-292 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2017 et totalisant 48 004,96 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2017-08-293 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2017 et totalisant 57 255,17 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

En raison de la période estivale, aucun rapport n'est présenté.

2017-08-294 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 2368 modifiant le plan d'urbanisme et les règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les permis et certificats et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2368 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PRÉSENTATION D'UN TROISIÈME AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (INTRODUCTION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN)

M. le Conseiller régional Olivar Gravel donne avis, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC, un règlement de modification du schéma d'aménagement de la MRC sera présenté, pour adoption, afin d'y introduire une nouvelle cartographie des zones de glissements de terrain.

2017-08-295 **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT la présentation de l'avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement de modification du schéma d'aménagement afin d'y introduire la nouvelle cartographie des zones de glissements de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte la présentation du projet de règlement de modification du schéma d'aménagement visant à introduire la nouvelle cartographie des zones de glissements de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-296

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM);

CONSIDÉRANT que la TCGFM organise un événement régional intitulé « Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution! »;

CONSIDÉRANT que cet événement se tiendra le 26 septembre 2017 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que cette journée d'ateliers, de conférences et de groupes de discussion est destinée aux milieux communautaire, municipal et institutionnel;

CONSIDÉRANT que l'événement est gratuit et ouvert à toutes et à tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC accorde la somme de 500 \$ à la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) pour la tenue de l'événement régional « Égalité femmes-hommes : Nos municipalités au cœur de la solution! » et qu'une invitation aux organismes de la région soit transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-297

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION DE L'ÉGLISE CHRIST CHURCH SOREL-TRACY INC.

CONSIDÉRANT la demande de dons pour la restauration de l'Église Christ Church Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que ce monument historique de 1842 est classé immeuble patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications, et ce, depuis le 25 mars 1959;

CONSIDÉRANT que ce même monument est également répertorié comme étant un lieu patrimonial du Canada depuis le 11 février 2009;

CONSIDÉRANT que peu de bâtiments ont ce privilège;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Conseil de la MRC de conserver un tel bâtiment historique;

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'Église Christ Church Sorel-Tracy inc. a obtenu une subvention de 170 000 \$ du ministère du Patrimoine du Québec pour la restauration de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'une somme supplémentaire est nécessaire afin de couvrir la totalité des coûts de restauration;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la MRC permettra à la Fondation de commencer les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le versement d'une subvention de 5 000 \$ à la Fondation de l'Église Christ Church Sorel-Tracy inc. pour la restauration de l'Église Anglicane Christ Church de Sorel-Tracy, monument historique de 1842, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur;
- le prélèvement de ce montant dans le volet régional du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018;
- le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente à intervenir pour et au nom de la MRC.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard demande le vote :

Pour : 14 voix

Contre : 1 voix

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 98 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1099-2016).

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-298

RATIFICATION DE LA DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT SUPERPASS DE PÉTRO-CANADA POUR LE VÉHICULE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel met un véhicule à la disposition de ses employés, et ce, principalement pour la gestion des cours d'eau et la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis à Pétro-Canada une demande de carte de crédit commercial SuperPass pour l'approvisionnement en essence, huile et lubrifiant ainsi que pour le lavage dudit véhicule;

CONSIDÉRANT que ladite carte de crédit commercial est assigné au véhicule de la MRC;

CONSIDÉRANT que cette carte est délivrée à plusieurs détenteurs, avec un numéro d'identification personnel (NIP) pour chacun;

CONSIDÉRANT le document d'engagement relatif aux directives d'utilisation de ladite carte de crédit par les détenteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel ratifie la demande de carte de crédit commercial SuperPass de Pétro-Canada, laquelle a une limite de crédit de 1 000 \$ et doit servir exclusivement à l'approvisionnement en essence, huile et lubrifiants et au lavage du véhicule de la MRC;

Que les détenteurs de la carte signent le document d'engagement requis;

Que le directeur général adjoint ainsi que la directrice des ressources financières et matérielles de la MRC soient les personnes autorisées à gérer le dossier de la carte de crédit commercial SuperPass de Pétro-Canada, c'est-à-dire procéder aux demandes d'émission, d'annulation et de modification de ladite carte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-299 **ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2013-06-142 CONCERNANT L'UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT RELATIFS AU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES ET AU CENTRE ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2013-06-142, autorisait l'utilisation des soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés numéros 150-05 et 184-07 pour payer les frais de financement requis.

CONSIDÉRANT qu'aucuns frais de financement n'ont été requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC annule la résolution 2013-06-142.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-300 **ADOPTION DU RAPPORT FINAL DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2022**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport final de la planification stratégique 2017-2022.

CONSIDÉRANT la démarche de planification stratégique réalisée sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'adoption des orientations stratégiques 2017-2022 de la MRC de Pierre-De Saurel (réf. résolution 2017-07-264);

CONSIDÉRANT que ces orientations, lesquelles sont contenues dans ce rapport final, visent à ouvrir la voie à une réflexion sur l'avenir de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces mêmes orientations guideront les politiques et la planification sectorielle en cours ou à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport final de la planification stratégique 2017-2022 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

INFORMATIONS RELATIVES AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

M. le Préfet Gilles Salvat mentionne avoir participé à une conférence de presse le 17 août dernier à Saint-Jean-sur-Richelieu concernant l'annonce des priorités et des montants accessibles pour la Montérégie dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Il s'agit d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour l'année financière 2017-2018, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Montérégie.

2017-08-301

APPROBATION DES FORMULAIRES D'ENGAGEMENT RELATIFS AUX CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNÉES DE GÉOMATIQUE

Les membres du Conseil prennent connaissance des formulaires d'engagement relatifs aux conditions d'utilisation des données de géomatique, soit un destiné aux utilisateurs internes (villes et municipalités de la MRC), et un autre destiné aux utilisateurs externes (organismes et partenaires).

CONSIDÉRANT le nouveau service de géomatique offert par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les conditions d'utilisation de ces données;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le contenu des deux formulaires d'engagement (interne et externe);
- autorise la coordonnatrice à la géomatique à gérer, pour et au nom de la MRC, ces formulaires, lorsque requis;
- autorise l'envoi du formulaire d'engagement interne aux municipalités de la MRC, pour signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-302

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE TAXIBUS

CONSIDÉRANT la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ, c. O-7.3) et l'abrogation de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (RLRQ, c. C-60.1);

CONSIDÉRANT que la déclaration de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif de personnes vise maintenant la Ville de Sorel-Tracy et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT que ces villes bénéficiaient d'un service de Taxibus, lequel était géré par le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes;

CONSIDÉRANT l'abolition de ce Conseil intermunicipal de transport (CIT);

CONSIDÉRANT que ces villes désirent maintenir l'offre de service de Taxibus à leurs citoyens;

CONSIDÉRANT les résolutions 2017-07-279 et 2017-07-280, lesquelles permettent, avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (lettre datée du 27 juillet 2017), de maintenir le service de Taxibus jusqu'au 1^{er} octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu de lancer un appel d'offres public pour la fourniture du service de transport collectif de Taxibus sur le territoire de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi que sur celui de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres pour la fourniture du service de transport collectif de Taxibus à Sorel-Tracy et à Saint-Joseph-de-Sorel, ainsi qu'à Sainte-Anne-de-Sorel;
- prenne acte de l'estimation contenue au mémo de la greffière daté du 23 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-303

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU PROULX-SALVAS, PRINCIPAL ET BRANCHE 1

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2016-03-120, octroyait à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. un contrat de services professionnels pour la réalisation de quatre projets d'entretien de cours d'eau dont le C1603 – Cours d'eau Proulx-Salvas, principal et branche 1 (Saint-Gérard-Majella);

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres permettant aux entrepreneurs de soumissionner sur le projet d'entretien de cours d'eau C1603 - Cours d'eau Proulx-Salvas, principal et branche 1 (Saint-Gérard-Majella);
- prenne acte de l'estimation contenue au mémo de la greffière daté du 23 août 2017;
- décrète lesdits travaux d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-08-304

AVIS AU MTMDET CONCERNANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX NÉCESSAIRES AU PONCEAU DE LA ROUTE 132 DANS LE RUISSEAU DU MARAIS

Les membres du Conseil prennent connaissance de la réponse reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) concernant la demande de nettoyage du ponceau de la route 132 dans le ruisseau du Marais (réf. résolution 2017-06-239).

CONSIDÉRANT qu'il semble que l'état de l'infrastructure ne permette pas au MTMDET de procéder à son nettoyage, puisque le nettoyage pourrait affaiblir l'infrastructure et accélérer sa détérioration;

CONSIDÉRANT que le MTMDET prévoit la réparation permanente de ce ponceau durant la saison 2018;

CONSIDÉRANT que pendant ce temps des agriculteurs en amont subissent des inondations de façon répétitive sur leur terre agricole en raison de l'accumulation de sédiments à l'intérieur de ce ponceau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- demande au MTMDET d'agir avec diligence dans ce dossier afin de rétablir le plus rapidement possible le libre écoulement des eaux;
- avise le MTMDET que la MRC se dégage de toute responsabilité face à tout dommage ou réclamation pouvant survenir sur les exploitations agricoles ou propriétés en amont de ce ponceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-305

ACQUISITION D'UN TERMINAL DE PAIEMENT POUR L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

CONSIDÉRANT les récentes modifications apportées au règlement de tarification de la MRC (règlement numéro 266-17);

CONSIDÉRANT que ces modifications visaient l'instauration d'une tarification pour certains types d'utilisateurs de l'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que cette tarification sera bientôt en vigueur (suite à la publication d'un avis public dans un journal local);

CONSIDÉRANT que, pour faciliter la gestion de l'écocentre régional, l'acquisition d'un terminal de paiement est nécessaire;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la technicienne en informatique de la MRC dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise l'acquisition d'un terminal de paiement auprès de Global Payments Canada au coût de 799 \$, plus taxes, pour l'écocentre régional (incluant les frais d'installation et de formation).
- autorise le paiement des frais de transaction et des frais mensuels s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-306

APPUI À LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DU BAS-RICHELIEU INC. CONCERNANT UN BESOIN EN TERMES D'HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

CONSIDÉRANT la déclaration de la Table de concertation jeunesse du Bas-Richelieu inc. (TCJ) concernant un besoin d'hébergement communautaire jeunesse pour les jeunes en difficulté (16–23 ans) sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT la pertinence, comme en fait foi ladite déclaration, de soutenir la démarche initiée par la concertation jeunesse locale afin de collectivement répondre aux besoins des jeunes en difficulté dans notre milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît l'importance de déployer une large mobilisation dans la communauté afin de favoriser l'émergence d'une ressource d'hébergement communautaire jeunesse qui accueillerait en tout temps des jeunes en difficulté âgés de 16 à 23 ans;

CONSIDÉRANT que l'assise principale de cette ressource prendrait sa source sur les pratiques d'affiliation sociale développées par les Auberges du cœur;

CONSIDÉRANT que ces pratiques s'inscrivent dans le développement, avec chaque jeune, d'un lien privilégié basé sur l'engagement mutuel pour l'amélioration de la situation du jeune et la sécurisation de sa situation;

CONSIDÉRANT que cet engagement se concrétise également par la présence et la disponibilité d'une équipe d'intervenants répondant en temps réel aux demandes et aux besoins des jeunes pour qu'ils soient davantage autonomes et responsables;

CONSIDÉRANT que cette démarche correspond aux orientations de la Politique familiale régionale de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC appuie les démarches et les engagements de la Table de concertation jeunesse du Bas-Richelieu inc. dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-307 NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC doit, conformément au règlement numéro 11-82, nommer annuellement les membres du comité administratif (réf. résolution 2017-01-33);

CONSIDÉRANT que MM. les Conseillers régionaux Claude Pothier et Louis R. Joyal désirent se retirer de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux nouveaux membres en remplacement de MM. Pothier et Joyal;

CONSIDÉRANT que MM. les Conseillers régionaux Sylvain Dupuis et Michel Blanchard ont manifesté leur intérêt pour siéger à ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC nomme MM. les Conseillers régionaux Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Michel Blanchard (Saint-David) à titre d'administrateurs du comité administratif de la MRC pour un mandat de 4 mois, soit jusqu'à la fin du mandat initial de MM. Pothier et Joyal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-308 RATIFICATION DU MÉMOIRE DE LA MRC SUR LE PROJET DE LOI 85

Les membres prennent connaissance du mémoire qui a été déposé par la MRC dans le cadre des consultations particulières de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi 85, Loi visant l'implantation de deux pôles et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal.

CONSIDÉRANT que ledit mémoire a été présenté par les représentants de la MRC lors de l'audition publique du 16 août dernier à Québec;

CONSIDÉRANT que la délégation de la MRC était composée de M. Gilles Salvat, préfet et maire de Saint-Robert, M. Serge Péloquin, préfet suppléant et maire de Sorel-Tracy, M^{me} Josée Plamondon, directrice générale du Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel, et M. Jacques Thivierge, président de la zone industrialo-portuaire et commissaire industriel de la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que le mémoire présenté demandait l'inclusion de la zone industrialo-portuaire de Sorel-Tracy dans le projet de loi 85;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC ratifie le mémoire présenté par la MRC dans le cadre des consultations particulières de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi 85, Loi visant l'implantation de deux pôles logistiques et d'un corridor de développement économique aux abords de l'autoroute 30 ainsi que le développement des zones industrialo-portuaires de la région métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-309 **MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE RÉGIONAL D'INTERVENTION CONCERNANT LES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)**

CONSIDÉRANT que, suite au rapport du Protecteur du citoyen sur l'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a développé un cadre de référence pour l'intervention d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT que la démarche proposée par le MSP vise à clarifier et optimiser les interventions des services d'urgence dans les milieux dits « isolés »;

CONSIDÉRANT que, selon ce cadre de référence, un milieu isolé correspond à une zone caractérisée comme étant hors d'atteinte pour les intervenants d'urgence qui utilisent leurs moyens de transport traditionnel;

CONSIDÉRANT que des zones terrestres et nautiques du territoire de la MRC de Pierre De-Saurel sont considérées comme des milieux isolés;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite, en collaboration avec le MSP, les organisations de secours et les gestionnaires de territoires, optimiser le déroulement des interventions d'urgence en milieux isolés et la sensibilisation des citoyens qui les fréquentent;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) :

- rappelle que, selon l'article 5 de la Loi sur la sécurité civile, le citoyen est le premier responsable de sa sécurité;
- élabore un protocole régional d'intervention pour les services d'urgences en milieu isolé (SUMI);
- forme un comité technique sur les SUMI ayant pour mandat l'élaboration du protocole et son suivi, lequel sera composé de représentants du MSP, de la MRC, des services d'urgence et des gestionnaires de territoires qui opèrent dans la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-310 **RATIFICATION DE L'OCTROI DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DU TAXI SOREL-ST-JOSEPH-TRACY POUR LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE TAXIBUS JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE 2017**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-07-280 demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'autoriser la MRC à octroyer un contrat de gré à gré à l'Association coopérative du taxi Sorel-St-Joseph-Tracy d'une durée de deux mois pour le service de transport collectif de Taxibus;

CONSIDÉRANT que le MAMOT, dans une lettre datée du 27 juillet 2017, autorise la MRC à octroyer ledit contrat, et ce, pour une durée n'excédant pas le 1^{er} octobre 2017 et pour un montant ne dépassant pas le seuil de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette autorisation ledit contrat a débuté le 4 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie l'octroi du contrat de gré à gré, d'une valeur inférieure à 100 000 \$, à l'Association coopérative du taxi Sorel-St-Joseph-Tracy pour le service de transport collectif de Taxibus, et ce, qu'au 1^{er} octobre 2017;
- reconnaisse que la présente résolution, la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 27 juillet 2017 et la résolution 2017-07-280 font foi de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2017-08-311

APPUI À LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LES DÉPENSES D'ENTRETIEN D'HIVER

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2017-181 de la MRC du Domaine-du-Roy concernant la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les dépenses d'entretien d'hiver.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution numéro 2017-181 de la MRC du Domaine-du-Roy;
- demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-312

APPUI FINANCIER À LA CAMPAGNE SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

CONSIDÉRANT l'appel à la solidarité de la Municipalité de Ristigouche-Sud-Est, laquelle fait l'objet d'une poursuite judiciaire abusive de la part d'une compagnie pétrolière (Gastem);

CONSIDÉRANT que cette poursuite concerne toutes les municipalités du Québec, puisqu'elle s'attaque à la capacité des municipalités de protéger leurs sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette cause occasionne des frais juridiques très importants pour la Municipalité de Ristigouche-Sud-Est;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du Conseil de la MRC tient à manifester son appui solidaire à la cause;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel exprime sa solidarité et accorde un soutien financier de 2 000 \$ dans le cadre de la campagne Solidarité Ristigouche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

2017-08-313

CONFIRMATION DE LA POSITION DE LA MRC CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT VISANT À INTRODUIRE LA CARTOGRAPHIE RELATIVE AUX ZONES DE GLISSEMENTS DE TERRAIN

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2016 le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), de concert avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), a livré une cartographie qui permet d'identifier les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles situés sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel (rivières Yamaska et Richelieu);

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire d'avril le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement de modification du schéma d'aménagement numéro 31-17 afin d'y introduire la cartographie gouvernementale et le cadre normatif associés aux zones de glissements de terrain (réf. résolution 2017-04-140);

CONSIDÉRANT qu'à sa séance ordinaire de mai le Conseil de la MRC a demandé aux représentants du MTMDET et du MSP d'être présents aux deux rencontres publiques d'information qui devaient se tenir en juin dernier concernant la nouvelle cartographie associée aux zones de glissements de terrain le long des berges de la Yamaska et du Richelieu (réf. résolution 2017-05-180);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC désire toujours tenir ces rencontres publiques d'information avec les représentants de ces ministères, et ce, avant de procéder à l'adoption de la nouvelle cartographie;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Massueville, Saint-Aimé, Saint-David et Yamaska désirent inviter et informer les citoyens des propriétés touchées par les cartes relatives à la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu et Sorel-Tracy désirent inviter et informer les citoyens des propriétés touchées par les cartes relatives à la rivière Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC confirme sa position et persiste à demander aux représentants du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et du ministère de la Sécurité publique

(MSP) d'être présents à deux rencontres publiques d'information concernant la nouvelle cartographie associée aux zones de glissements de terrain le long des berges de la Yamaska et du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-08-314 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE SUR LA GESTION DE L'EAU**

CONSIDÉRANT qu'une activité régionale sur la gestion de l'eau est prévue le 11 décembre prochain à Saint-Robert;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée par la MRC en collaboration avec l'UPA;

CONSIDÉRANT que cet événement se veut un moment d'information et d'échanges pour les producteurs et les intervenants de la région;

CONSIDÉRANT les frais inhérents à l'organisation de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC attribue une somme de 500 \$ pour l'organisation de la Journée sur la gestion de l'eau qui aura lieu le 11 décembre prochain à Saint-Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2017-08-315 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que la séance soit levée à 21 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière